

# Baisse des signatures de CUI et progression de l'activité partielle

En 2016 en Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'entrées en Contrats uniques d'insertion est en diminution, celui des Emplois d'avenir progresse. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente, en lien avec un allongement de la durée des contrats. Concernant les dispositifs d'accompagnement des mutations économiques, le volume d'heures consommées d'activité partielle croît, mais le nombre d'entrées en contrat de sécurisation professionnelle est en net recul.

Jérôme Scarabello, Direccte Nouvelle-Aquitaine

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail, l'État subventionne certains types d'emplois, au moyen de différents dispositifs.

## Moins de signatures de CUI en 2016, davantage d'emplois d'avenir

Les emplois aidés s'adressent au secteur non marchand - les CUI-CAE (contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi) - et dans une moindre mesure au secteur marchand - les CUI-CIE (contrats uniques d'insertion - contrats initiative emploi).

En Nouvelle-Aquitaine, 33 700 contrats uniques d'insertion (CUI) ont été signés en 2016 (*figure 1*), dont 27 700 CUI-CAE dans le secteur public et associatif et 6 000 CUI-CIE dans le secteur marchand. Le nombre d'entrées en CUI baisse ainsi de 3,5 % par rapport à 2015 (respectivement + 7,0 % pour les CUI-CAE, mais - 33,5 % pour les CUI-CIE).

Créés par la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012, les emplois d'avenir sont des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Ils comportent des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Sur l'année 2016, 7 600 emplois d'avenir ont été signés, soit + 5 % par rapport à 2015 (après - 9 % en 2015).

Malgré la baisse des entrées en CUI, le nombre total de bénéficiaires en contrats aidés dans la région est en hausse en 2016

(+ 8,9 % contre + 6,8 % en France métropolitaine) (*figure 2*). L'augmentation de ce « stock » est particulièrement marquée pour les CUI-CIE, dont la durée de contrats a fortement augmenté, en Nouvelle-Aquitaine comme en France métropolitaine.

## Un nouveau dispositif : la « Garantie jeunes »

Effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais déjà fortement expérimentée sur l'année 2016 en Nouvelle-Aquitaine, la « Garantie jeunes » est un dispositif ouvert aux jeunes de 16 à moins de 26 ans pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA. L'État ouvre, pour ces jeunes en difficulté, un droit à un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, via les missions locales. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. La disposition est inscrite dans la loi travail du 8 août 2016 (article 46). Le décret du 23 décembre 2016 précise les règles propres à la garantie jeunes. Fin 2016, dans la région, près de 6 000 jeunes en bénéficiaient déjà (100 000 en France métropolitaine).

## Hausse du recours à l'activité partielle

En cas de difficulté, une entreprise peut réduire ou suspendre son activité. Durant cette période, le salarié peut être en situation d'activité partielle et continue de

percevoir une rémunération, prise en charge pour partie par l'État. Il peut également bénéficier d'actions de formation. Le recours à l'activité partielle en 2016 est globalement supérieur à l'année précédente. Les heures consommées ont augmenté : plus de 2,3 millions d'heures. L'augmentation annuelle s'élève à 18 %, après + 31 % entre 2014 et 2015 (*figure 3*).

L'industrie demeure le plus gros consommateur d'activité partielle (la moitié des heures consommées). Mais la hausse annuelle est marquée dans l'agriculture, en particulier dans le département des Landes, très fortement impacté sur l'ensemble de l'année par la crise de la grippe aviaire.

## Des mesures d'accompagnement des licenciements en diminution en 2016

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 8 730 entrées en contrats de sécurisation professionnelle (CSP) ont été enregistrées sur l'ensemble de l'année, soit - 14 % par rapport à 2015. Ce contrat s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. D'une durée maximale de 12 mois, il a pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi, le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011, il remplace les anciens dispositifs de « Convention de reclassement personnalisé » (CRP) et du « Contrat de transition professionnelle » (CTP). ■

## Pour en savoir plus

- Site de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/>
- Site de la Direccte Nouvelle-Aquitaine : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Politiques-de-l-emploi-4977>

**1 Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi en Nouvelle-Aquitaine**

	2015	2016 (p)	Évolution (%)
<b>Contrats en alternance</b>			
Contrats d'apprentissage du secteur privé	23 708	23 737	0,1
<b>Emplois aidés du secteur marchand</b>			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	8 993	5 977	-33,5
Emplois d'avenir (1)	1 861	1 596	-14,2
<b>Emplois aidés du secteur non marchand</b>			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	25 866	27 678	7,0
Emplois d'avenir (1)	5 360	6 021	12,3

p : données provisoires

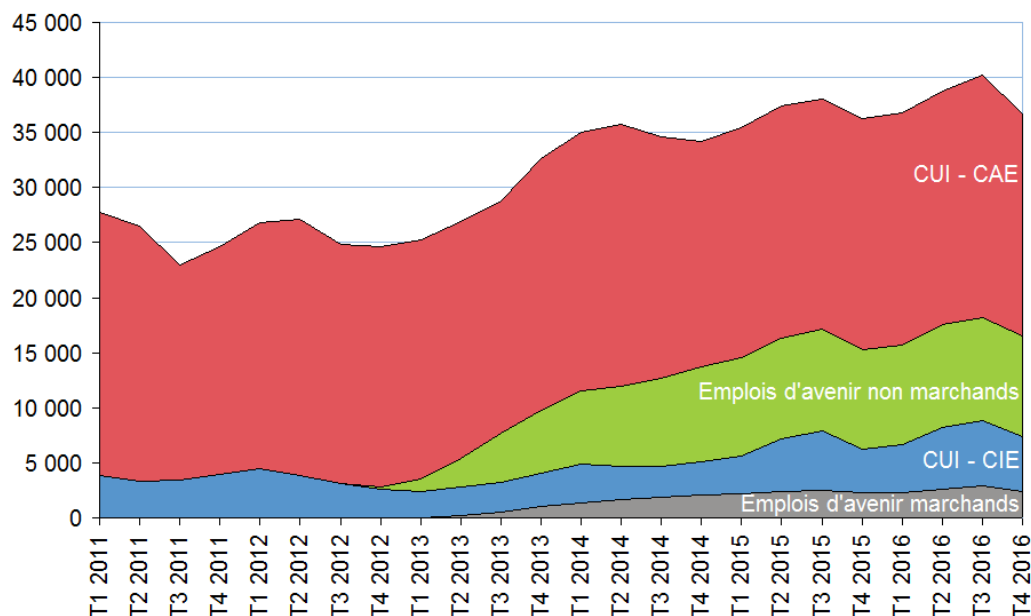
(1) : le chiffre de 2016 n'est pas comparable avec 2015, il concerne les contrats de janvier à novembre.

Note : extraction en mai 2017

Source : Dares

**2 Évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires de contrats aidés en Nouvelle-Aquitaine**

En nombre

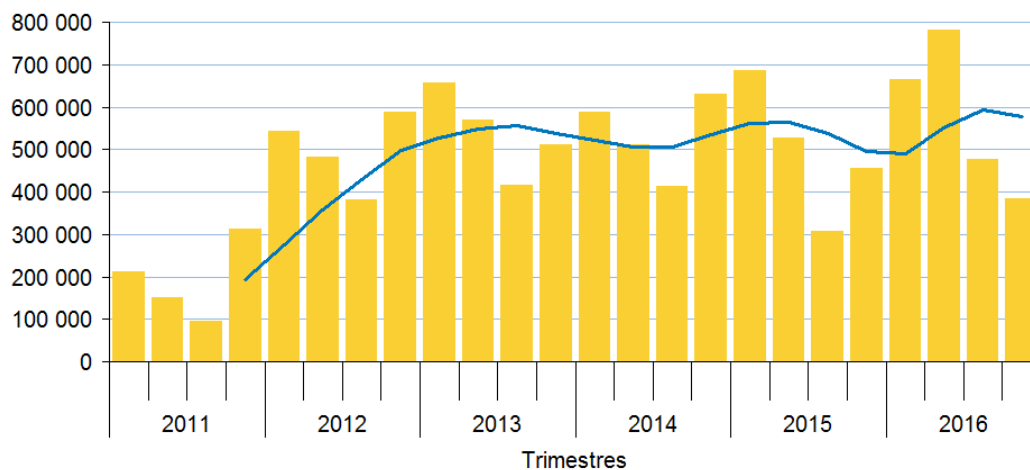


Source : Dares - ASP

**3 Évolution trimestrielle du nombre d'heures consommées en activité partielle en Nouvelle-Aquitaine**

En heures consommées enregistrées

— Moyenne mobile



Source : Dares - DGEFP